

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009 - 18 H 30

ORDRE DU JOUR - ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. ~ Secrétariat Général
BC

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2009

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

1) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

2) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. n° 3 du 15 Juin 2009 portant délégation de pouvoirs

Monsieur le Maire rendra compte des décisions qu'il aura été amené à prendre en application de la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 15 Juin 2009 portant délégation de pouvoirs.

Rapporteur : M. le Maire

3) Remplacement de Madame Marie-Pascale BATAILLE, Conseiller Municipal démissionnaire

Suite à la démission de Madame Marie-Pascale BATAILLE, il sera procédé à l'installation du nouveau Conseiller Municipal qui viendra compléter le tableau des membres élus en exercice.

Rapporteur : M. le Maire

4) Commissions Municipales ~ Modification du tableau annexé à la D.C.M. n° 4 du 9 Avril 2008

La nouvelle désignation résultant de la question précédente amènera l'Assemblée Délibérante à modifier la composition du tableau des Commissions Municipales telle qu'elle avait été définie par délibération n° 4 du 9 avril 2008.

Rapporteur : M. le Maire

5) Organismes extra-municipaux ~ Représentation de la Ville - Modification du tableau annexé à la D.C.M. n° 3 du 19 Juin 2008

A l'instar de la question n° 3, le Conseil Municipal sera invité à modifier la composition du tableau des organismes extra-municipaux telle qu'elle avait été définie par délibération n° 3 du 19 juin 2008.

Rapporteur : M. le Maire

Affaires Culturelles

6) Cathédrale Notre-Dame - Transept - travaux d'urgence - demande de subvention auprès de l'Etat

Suite à la chute d'éléments au niveau d'un meneau du transept sud et l'instabilité d'un arc boutant à l'extrémité orientale du bras nord du transept de la Cathédrale Notre-Dame nécessitant une mise en sécurité provisoire et une expertise relative à l'état sanitaire du transept dans son ensemble, Monsieur Lionel DUBOIS, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a évalué les travaux de réparations urgentes à réaliser à 50 000 €. Il sera alors proposé au Conseil Municipal de solliciter dans ce cadre auprès de l'Etat une subvention la plus élevée possible au titre de l'exercice 2009.

Rapporteur : M.A. GERARD

7) Eglise Saint-Sépulcre - travaux d'urgence sur le clocher - demande de subvention auprès de l'Etat

A la suite d'un rapport de visite au cours de laquelle des désordres dommageables ont été constatés au niveau du clocher de l'Eglise Saint-Sépulcre, Monsieur Lionel DUBOIS, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a transmis un devis de contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux estimés à 116 600 € TTC et les missions à 13 455,66 € TTC. Il sera alors proposé au Conseil Municipal de solliciter dans ce cadre auprès de l'Etat une subvention la plus élevée possible au titre de l'exercice 2009.

Rapporteur : M.A. GERARD

8) Projet Européen - INTERREG 4A « WESTHOEK Sans Frontières » - modification du projet et demande de financements auprès de l'Union Européenne

Par délibération n°6 en date du 15 juin 2009, les élus ont accepté le projet proposé au financement du Programme INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen, (sous réserve de son acceptation en Comité de Pilotage) et de solliciter les financements correspondants. Le projet ayant entretemps reçu une évaluation positive du Secrétariat Interreg et des corrections ayant été demandées afin qu'il puisse être approuvé, il sera alors proposé au Conseil Municipal d'accepter ces modifications au niveau des financements.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

9) Inventaire électronique et valorisation du mobilier des églises - modification des demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Général du Pas-de-Calais au titre de l'exercice 2009

Lors de sa séance du 15 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé la suite du projet visant à réaliser un inventaire électronique des objets mobiliers des églises de Saint-Omer et à le valoriser. Suite à la phase de test menée lors de la première partie de l'inventaire, il convient d'ajuster la répartition entre les montants consacrés à la seconde partie de l'inventaire et à la valorisation. Il sera alors demandé au Conseil Municipal d'accepter la modification du plan de financement en sollicitant les sommes de 26 268 € auprès de l'Etat et de 13 134 € auprès du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

Affaires Agricoles

10) Association Foncière de Remembrement « l'Île Flottante » - Renouvellement des membres du bureau

Pour faire suite à un courrier du 12 août dernier de Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais informant du renouvellement des huit membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement « l'Île Flottante » qui doit intervenir en Novembre 2009, le Conseil Municipal sera appelé à désigner 4 membres propriétaires (exploitants ou non) de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, les 4 autres membres étant nommés par la Chambre d'Agriculture.

Rapporteur : M. le Maire

Travaux - Voirie - Environnement

11) Aménagement et revitalisation commerciale du secteur de la rue d'Arras - Sollicitation de financement -

La Ville de Saint-Omer, afin de soutenir le commerce existant et de le renforcer, a décidé de mener une opération d'aménagement et de revitalisation du secteur la Rue d'Arras. Des dispositifs ont été mis en place au niveau de l'Etat dans lesquels cette opération est susceptible de pouvoir s'inscrire et d'être financée. Il s'agit du dispositif FISAC. Une possibilité de financement est également à l'étude dans le cadre du Fonds Local d'Adaptation au Commerce Rural. Afin de permettre l'instruction de ces demandes, le Conseil Municipal sera appelé à autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires aux recherches de subventions dans le cadre du projet d'aménagement et de revitalisation commerciale du secteur de la Rue d'Arras.

Rapporteur : M. le Maire

12) Cimetière Communal des Bruyères - reprise des concessions en état d'abandon

En application des dispositions réglementaires en vigueur, donnant aux communes la faculté de reprendre, dans leur cimetière, les concessions perpétuelles en état d'abandon, il a été procédé à deux reprises, à plus de trois ans d'intervalle, à la constatation de l'état d'abandon de 115 concessions ayant plus de 30 ans d'existence, au Cimetière des Bruyères. Il sera alors proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise desdites concessions en autorisant Monsieur le Maire à reprendre, au nom de la Collectivité et à remettre en service pour de nouvelles inhumations, les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

Rapporteur : M. E. SALOME

13) Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts de la ville - sollicitation de financements dans le cadre du Contrat de Pays

La Ville de Saint-Omer souhaite mettre en application une gestion différenciée de ses espaces verts et jardins, qui est devenue un objectif affiché par de nombreuses collectivités urbaines, mettant en place une gestion plus économe des espaces verts. Financièrement, elle pourrait bénéficier de fonds mobilisés dans le cadre du Contrat de Pays de Saint-Omer, au travers une fiche action sur la gestion différenciée des espaces verts urbains, inscrite à la programmation 2008/2010 du contrat. Il sera alors proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de la mise en œuvre d'un projet de gestion différenciée s'appuyant sur les compétences internes du service espaces verts mais aussi des conseils et une ingénierie extérieure, et de solliciter tous les financements possibles dans le cadre du Contrat de Pays.

Rapporteur : Mme A. DUCASSE

Urbanisme

14) Mise en place d'une démarche de secteur sauvegardé en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

Le secteur sauvegardé, introduit par la loi du 4 Août 1962, dite « Loi Malraux » concerne des centres de ville présentant un caractère historique ou esthétique justifiant leur conservation, leur restauration et leur mise en valeur. Le décret du 25 mars 2007, qui fixe les conditions réglementaires de conduite et d'organisation des procédures relatives aux secteurs sauvegardés et au plan de sauvegarde et de mise en valeur, précise que le Préfet du département conduit la totalité de la procédure d'instruction du plan de sauvegarde et de mise en valeur et prend notamment, par arrêté, la décision de créer un secteur sauvegardé. Il sera alors proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la CASO, organe délibérant compétent en matière de plan local d'urbanisme, la possibilité de réaliser ou de faire réaliser toutes études préalables nécessaires à déterminer l'opportunité de créer ledit secteur à Saint-Omer

Rapporteur : M. A. GERARD

15) Cession à la Ville par l'Etablissement Public Foncier Région Nord - Pas-de-Calais de l'immeuble sis 31 Rue du Lycée

Par délibération n° 19 du 20 Décembre 2004, le Conseil Municipal a décidé de demander à l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais, de faire usage du droit de préemption urbain pour le compte de la Ville de SAINT-OMER, sur l'immeuble 31, Rue du Lycée à SAINT-OMER, cette demande s'inscrivant dans le cadre de la convention opérationnelle relative au portage foncier et à la gestion des immeubles nécessaires à la mise en œuvre du projet de revitalisation du site « quartier des Epéers ». L'Etablissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais est donc devenu propriétaire de cet immeuble aux termes d'un acte notarié et l'a remis en affectation à la Ville le 7 Juillet 2005. la Commune devant à présent acquérir ledit site auprès de l'E.P.F. pour le 29 septembre 2009, Il sera donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour cette acquisition.

Rapporteur : M.A. GERARD

16) Immeuble communal - 12 Rue Edouard Devaux - affectation de locaux au profit du Centre Communal d'Action Sociale pour création d'une épicerie sociale

La Ville de SAINT-OMER a décidé de développer sa politique de service public et d'action sociale en faveur des personnes en difficulté économique et des populations fragilisées ou exclues. L'un des projets phare de cette politique est la création d'une épicerie sociale à SAINT-OMER. Ce projet sera porté par le Centre Communal d'Action Sociale qui occupe une place déterminante dans le dispositif de lutte contre l'exclusion. L'établissement comprendra donc une partie fonctionnant comme un magasin, l'autre partie de la structure sera réservée aux actions éducatives. Le choix du lieu pour implanter ce projet d'épicerie sociale s'est porté sur l'immeuble communal sis 12, rue Edouard Devaux, dans lequel des locaux sont disponibles et dont la configuration et l'accessibilité se prêtent à cette démarche originale. Ces locaux pourraient faire l'objet d'une affectation au profit du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-OMER, cette procédure, dans le cadre de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le transfert de jouissance de ce bien, avec tous les droits et obligations qui s'y attachent, tout en conservant à la Commune la propriété et la possibilité d'un retour du bien affecté. Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord sur l'affectation de ces locaux au profit du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-OMER, pour permettre l'implantation de cette épicerie sociale.

Rapporteur : M. A. GERARD

17) Chapelle du Lycée - Mise à disposition de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

Dans le cadre de la mise en sécurité par les Services Communautaires de l'accès pour les personnes à mobilité réduite de la Bibliothèque d'Agglomération de SAINT-OMER, qui s'effectue par la rue du Lycée, le long du côté sud de la Chapelle du Lycée, ces derniers ont envisagé le réaménagement des entrées de la Bibliothèque en s'intéressant aux potentialités qu'offre la Chapelle du Lycée, propriété de la Ville. Après avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Architecte des Bâtiments de France en vue de réaliser les travaux nécessaires pour la protection dudit accès, une réflexion plus élargie sur l'opportunité d'une restauration complète de ce monument et sur sa réutilisation comme lieu fédérateur de culture, utilisable par l'ensemble des services et acteurs culturels de l'agglomération, a été engagée. C'est ainsi que la CASO a décidé de déclarer d'intérêt communautaire la Chapelle du Lycée, impliquant la prise en charge de sa réhabilitation, de son entretien et de sa gestion par l'Intercommunalité. Pour permettre à l'agglomération d'entreprendre ces travaux, il y a lieu de lui en transférer la compétence par la mise à disposition de l'édifice, formalisée par la signature d'une convention.

Rapporteur : M. A. GERARD

18) Rémunération d'organismes de formation

En application des lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiées, les fonctionnaires territoriaux ont le droit de suivre toute formation en relation avec les fonctions exercées mais également de se promouvoir dans la carrière territoriale. Dans cette optique, et conformément au Plan de Formation 2009, ainsi qu'aux besoins nouveaux apparus en cours d'année, liés aux nécessités de service, plusieurs formations sont sollicitées : une formation à destination de 4 surveillants de la piscine municipale, une formation « CACES grue auxiliaire R390 option télécommande » à destination de 6 agents des services techniques municipaux, une 2^{ème} année de formation en « BEPA-Travaux Paysagers » en faveur d'un agent recruté sous contrat d'apprentissage et une formation en faveur d'un enseignant du Conservatoire à Rayonnement Départemental. Il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le règlement des formations ci-dessus citées.

Rapporteur : M. F. DOYER

19) Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais - mise à disposition d'agents du Service de remplacement

Afin de faire face à des absences temporaires ou à un surcroît inattendu de travail, le Conseil Municipal sera invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter, en cas de nécessité, auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, la mise à disposition d'agents du Service de Remplacement mis en place dans ce cadre.

Rapporteur : M. F. DOYER

20) Recrutement d'un Chargé de Mission - Conseiller Organisation chargé de l'emploi et des compétences

Il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3, de la loi du 26 janvier 1984 pour exercer les fonctions de chargé de Mission - Conseiller Organisation en charge de l'emploi et des compétences, les missions précitées nécessitant pour leur accomplissement un niveau particulier de qualification et celles-ci ne présentant pas un caractère définitif.

Rapporteur : M. F. DOYER

21) Poste de Chargé de Communication - modification du régime indemnitaire

Afin de permettre l'évolution du régime indemnitaire du chargé de communication représentée par l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à sa revalorisation.

Rapporteur : M. F. DOYER

22) Détermination du taux de promotion au titre des avancements de grade 2009 - modification de la délibération n° 25 du 15 Juin 2009

Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur la modification du taux de promotion au titre des avancements de grade pour l'année 2009 concernant les Agents de Maîtrise Principaux, qui passera de 33,33 % à 66,66 %.

Rapporteur : M. F. DOYER

23) Suppressions et créations d'emplois

Dans le cadre des mouvements de personnels intervenus dans le cadre de la rentrée scolaire, il y a lieu de créer/supprimer, et notamment de transformer, des emplois d'Assistant d'Enseignement Artistique, d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique et de Professeur d'Enseignement Artistique, au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental et de l'Ecole des Beaux-Arts. Par ailleurs, suite à la démission du Directeur de l'harmonie, un nouveau directeur prendra ses fonctions au 1^{er} septembre 2009. Enfin, suite à la nomination au 1^{er} septembre 2009 au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, du chargé de mission à la gestion du domaine public, il convient de supprimer l'emploi créé.

Rapporteur : M. F. DOYER

24) Création d'emploi - modification de la délibération n° 26 du 15 Juin 2009

Il sera proposé aux élus de procéder à la modification de la délibération N° 26 du 15 juin 2009 en portant une augmentation du temps de travail de 15/37^{ème} à 21/37^{ème}, à compter du 1^{er} novembre 2009, d'un agent de la piscine municipale au grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

Rapporteur : M. F. DOYER

25) Tableau des effectifs du personnel communal - Modificatif

Il sera procédé à la mise à jour annuelle du tableau des effectifs du personnel communal suite à l'adoption des précédentes délibérations.

Rapporteur : M. F. DOYER

Finances

26) Exonération de l'impôt sur les spectacles à l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire de la Ville de Saint-Omer

Le Code Général des impôts (article 1559) a institué un impôt au profit des communes sur les recettes occasionnées lors de chaque manifestation sportive payante. Toutefois, l'article 1561 de ce code prévoit que l'ensemble des manifestations sportives, organisées pendant l'année sur le territoire de chaque commune, peut être exonéré de cet impôt par décisions des conseils municipaux si celles-ci sont votées avant le 01 Octobre, pour l'année suivante. Il sera proposé au Conseil Municipal d'accorder l'exonération de l'impôt sur les spectacles à l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune de SAINT-OMER pendant l'année 2010.

Rapporteur : M. F. DOYER

27) Garantie d'un emprunt PAM à hauteur de 50% pour un prêt contracté par la Société d'H.L.M. Pas-de-Calais Habitat de : 1.290.055 €, soit : 645.027,50 € pour la réhabilitation de 108 logements - Rue Saint-Exupéry - (tranche 1)

L'avis du Conseil Municipal sera sollicité dans le cadre de la garantie d'un emprunt PAM à hauteur de 50 % pour la réhabilitation de 108 logements - Rue Saint-Exupéry.

Rapporteur : M. F. DOYER

28) Garantie d'un emprunt éco prêt réhabilitation à hauteur de 50% pour un prêt contracté par la Société d'H.L.M. Pas-de-Calais Habitat de : 1.512.000 €, soit : 756.000 € pour la réhabilitation de 108 logements - Rue Saint-Exupéry (tranche 1)
L'avis du Conseil Municipal sera sollicité dans le cadre de la garantie d'un emprunt éco prêt réhabilitation à hauteur de 50 % pour la réhabilitation de 108 logements - Rue Saint-Exupéry.

Rapporteur : M. F. DOYER

29) Garantie d'un emprunt PAM à hauteur de 50% pour un prêt contracté par la Société d'H.L.M. Pas-de-Calais Habitat de : 1.265.229 €, soit : 632.614,50 € pour la réhabilitation de 96 logements - Rue Saint-Exupéry (tranche 2)
L'avis du Conseil Municipal sera sollicité dans le cadre de la garantie d'un emprunt PAM à hauteur de 50 % pour la réhabilitation de 96 logements - Rue Saint-Exupéry.

Rapporteur : M. F. DOYER

30) Garantie d'un emprunt éco prêt réhabilitation à hauteur de 50% pour un prêt contracté par la Société d'H.L.M. Pas-de-Calais Habitat de : 1.344.000 €, soit : 672.000 € pour la réhabilitation de 96 logements - Rue Saint-Exupéry -(tranche 2)
L'avis du Conseil Municipal sera sollicité dans le cadre de la garantie d'un emprunt éco prêt réhabilitation à hauteur de 50 % pour la réhabilitation de 96 logements - Rue Saint-Exupéry.

Rapporteur : M. F. DOYER

31) Garantie d'un emprunt PAM et d'un emprunt PALULOS à hauteur de 50% pour deux prêts contractés par la Société d'H.L.M. Logis 62 respectivement de : 215.527,76 € soit : 107.763,88 € et de 156.600 € soit : 78.300 € pour la réhabilitation de 12 logements - 1-5 rue du Pélicorne
L'avis du Conseil Municipal sera sollicité dans le cadre de la garantie d'un emprunt PAM et d'un emprunt PALULOS à hauteur de 50 % pour la réhabilitation de 12 logements - 1-5 Rue du Pélicorne.

Rapporteur : M. F. DOYER

32) Ouvertures et virements de crédits 2009

Depuis le vote du budget primitif 2009, il a été constaté que des ouvertures de crédits complémentaires seraient nécessaires, tant en investissement qu'en fonctionnement. Il s'agit, notamment, de virements et ouvertures pour réajustement de recettes et de dépenses, sur lesquels le conseil municipal sera amené à se prononcer.

Rapporteur : M. F. DOYER

33) Exposition « Passage » - signature d'une convention de partenariat entre la Ville de SAINT-OMER et le Conseil Général du Pas-de-Calais

Le Département du Pas-de-Calais, qui célèbre cette année les relations entre le Pas-de-Calais et le sud-est de l'Angleterre à travers l'envol de Louis BLERIOT en 1909, et la Ville de SAINT-OMER organisent, dans un esprit de partenariat, une exposition pour faire connaître au grand public les liens artistiques entre notre région et le Kent. Cette exposition sera présentée dans la chapelle de l'ancien collège des Jésuites Wallons du 24 Octobre au 29 Novembre 2009. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et les conventions de prêt avec chacun des artistes dans le cadre de cet évènement.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

Le Maire,

B. MAGNIER